



ARRETE n° 2023-166-VOI

Le Maire de la Commune de Vair sur Loire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-21 relatif à la conservation des propriétés de la commune

CONSIDERANT que pour la journée de la Commémoration du 11 Novembre 2023,

ARRETE

- Article 1 :** Suite au défilé avec la fanfare de 10 h 40 à 11 h30, les rues du Pigeonnier, Léopold Joubert, du fort et du stade. Les accès seront fermés à tout public.
Une déviation sera mise en place par la rue du Prieuré, de Versailles.
- Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché en mairie de Saint-Herblon, commune déléguée de VAIR SUR LOIRE.
- Article 3 :** Monsieur Le Maire est chargé de l'application du présent arrêté.

A VAIR SUR LOIRE, le 31 Octobre 2023

**Pour Le Maire,
Patrick BUCHET
Premier Adjoint**

